

# BEI

Chers gouverneurs,  
Mesdames et Messieurs,

Cette Assemblée annuelle a lieu à un moment où la BERD est en train de se réinventer à différents égards, en repensant son mandat en faveur de la transition et en élargissant son actionnariat et le champ de ses opérations. Dans le même temps, la Banque se lance dans un exercice sans précédent destiné à renforcer l'efficacité de ses services et à améliorer son mode de coopération avec ses partenaires et ses clients.

Le contexte dans lequel intervient la BERD est plus complexe qu'auparavant. Les incertitudes géopolitiques persistantes, les vagues d'agitation sociale et, plus généralement, les tensions régionales affectent les perspectives de croissance et les investissements directs étrangers dans nombre de pays d'opérations. Pourtant, malgré tous ces défis – ou peut-être à cause d'eux –, l'engagement déterminé de la Banque est plus nécessaire et précieux que jamais.

Cela pose un certain nombre de problèmes supplémentaires, et pas seulement pour la BERD, pour son personnel et pour ses instances de gouvernance. Toutes les autres banques multilatérales de développement, y compris la BEI, doivent

affronter les mêmes défis. Les IFI doivent par conséquent coopérer. Nos deux institutions sont à cet égard un excellent exemple de bonnes pratiques. Il est essentiel de partager les tâches et l'information, tout en travaillant dans des domaines complémentaires et additionnels, pour tirer le meilleur parti possible de ressources limitées et faire face à des défis mondiaux et régionaux communs. Ensemble sur le terrain, nous encourageons les réformes, les bonnes pratiques et la bonne gouvernance. Notre présence conjointe inspire également confiance à d'autres investisseurs.

Comment, en particulier, nos deux institutions contribuent-elles le mieux à la croissance économique, à la création d'emplois et au renforcement des capacités ou, dans un contexte plus large, à l'exécution de notre mandat en faveur de la transition, c'est-à-dire à la promotion d'économies compétitives, ouvertes, écologiques et performantes ?

J'aimerais rappeler le grand nombre de projets cofinancés et évalués conjointement ces dernières années, dans tous les domaines d'activité de la BERD – que ce soit le secteur des transports dans l'Ouest des Balkans ou en Égypte, ou encore l'hydroélectricité et le secteur de l'énergie au Tadjikistan et en Égypte, pour ne citer que quelques exemples. Autre domaine où le potentiel est considérable : les agro-industries, où nos

équipes respectives sont en contact régulier, prêtes à agir lorsque se présentent de nouvelles opportunités. Soucieuses de renforcer l'efficacité de cette coopération, nos deux institutions se sont récemment entendues sur l'adoption d'une approche dite de « confiance mutuelle », lors de l'examen conjoint des propositions pour la passation de marchés en rapport avec un projet.

Une telle collaboration devrait également être envisagée entre nos services de conseil, comme c'est déjà le cas pour la plateforme de conseil mise en place dans le cadre du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFIS), plus connu sous le nom de Plan Juncker. Parallèlement, nous devons tirer parti de nos atouts propres, en préservant l'identité de chacune de nos deux banques. Nos établissements devraient en outre élaborer conjointement et accorder leurs politiques en matière de conformité. Cet aspect apparaît de plus en plus pertinent au vu de l'attention croissante portée à l'intégrité des partenaires et des instances avec lesquels nous travaillons, comme l'illustrent les révélations de l'affaire des « Panama Papers ».

## Quelle devrait être l'orientation future de la BERD ?

- La BERD doit rester fidèle à son mandat en faveur de la transition, qui est d'encourager l'activité du secteur privé, tout en suscitant des changements structurels permettant aux pays bénéficiaires de se doter d'une économie de marché performante.
- Elle doit absolument maintenir un équilibre satisfaisant entre ses régions « traditionnelles » d'opérations et les nouvelles activités commerciales dans des pays d'opérations n'ayant pas atteint le même niveau de maturité.
- Elle doit mettre l'accent sur la qualité des projets, jugée à l'aune de son mandat en faveur de la transition, plutôt que de son volume d'activités.

J'aimerais également aborder à ce propos le concept de la gradation, conçu comme un jalon sur la voie d'une transition réussie vers une économie de marché performante et durable. Les pays qui sont parvenus à ce stade, aboutissement logique et inévitable de l'action de la BERD, doivent pouvoir continuer d'avoir accès au crédit à long terme pour leurs besoins d'investissement.

Dans la mesure où un pays est prêt à passer le cap de la gradation, et dans le respect intégral des différents modèles

économiques, la gradation peut être une situation dans laquelle aussi bien la BERD que ses pays partenaires se révèlent gagnants. La BEI est par conséquent prête à soutenir ce processus par ses activités et ses produits.

Nous sommes confrontés à de nombreux défis, dans différentes zones de nos régions d'activité, que ce soit dans l'Ouest des Balkans, chez nos voisins du Sud ou de l'Est, ou au sein même de l'Union européenne. Ces défis ne vont pas disparaître. Ils vont même s'intensifier sous l'effet de certaines contraintes particulières, telles que la nécessité d'apporter une solution rapide et efficace à la crise des réfugiés ou de relancer l'économie grecque. La BERD et la BEI ont déjà commencé à travailler ensemble pour relever ces défis. Je suis persuadé que nous sommes armés pour y faire face et que l'avenir montrera une fois de plus la valeur ajoutée que peuvent apporter les IFI performantes que sont nos deux institutions.

Merci.